

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 2 517 894,49 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 470 369,30 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 781 600		498 780
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 781 600		498 780
TOTAL GENERAL	1 781 600		498 780

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			2 280 380	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			2 280 380	
TOTAL GENERAL			2 280 380	

4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	773 850		773 850
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	43 200	43 200	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	4 469	4 469	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	821 519	47 669	773 850
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières	290	290		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 332	1 332		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	21 024	21 024		
- T.V.A.	7 200	7 200		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	980	980		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	30 826	30 826		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**5.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

5.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 092
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	1 092

5.3 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	487 680	
Résultat exceptionnel (et participation)	3 713	
Résultat comptable	470 369	

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 21/09/2023

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 13 mois	30/11/2019 mois	30/11/2019 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	1 501 000	1 501 000	1 000		
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>		36 000			
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	491 393	524 809	-400		
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	21 024	8 710			
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	470 369	516 099	-400		
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	470 369	516 099	-400		
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>					
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :HOLDING FAMILIAL HU

Adresse de l'entreprise1 RUE DE LA NOUE93170 BAGNOLET

Durée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET *88884388500011

Néant *

Exercice N clos le,
311122022

Brut
1

Amortissements, provisions
2

Net
3

Capital souscrit non appelé(I)AA

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement *ABAC

Frais de développement *CX

Concessions, brevets et droits similairesAFAG

Fonds commercial (1)AHAI

Autres immobilisations incorporellesAJAK

Avances et acomptes sur immobilisations incorporellesALAM

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TerrainsANAO

ConstructionsAPAQ

Installations techniques, matériel et outillage industrielsARAS

Autres immobilisations corporellesATAU

Immobilisations en coursAVAW

Avances et acomptesAXAY

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalenceCSCT

Autres participationsCU1 506 530CV1 506 530

Créances rattachées à des participationsBB773 850BC773 850

Autres titres immobilisésBDBE

PrêtsBFBG

Autres immobilisations financières *BHBFI

TOTAL (II)BJ2 280 380BK2 280 380

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

Matières premières, approvisionnementsBLBM

En cours de production de biensBNBO

En cours de production de servicesBPBQ

Produits intermédiaires et finisBRBS

MarchandisesBTBU

Avances et acomptes versés sur commandesBVBW

CRÉANCES

Clients et comptes rattachés (3)*BX43 200BY43 200

Autres créances (3)BZ4 469CA4 469

Capital souscrit et appelé, non verséCBC

DIVERS

Valeurs mobilières de placement
(dont actions propres :.....)CDC

DisponibilitésCF189 845CG189 845

Charges constatées d'avance (3)*CHCI

TOTAL (III)CJ237 514CK237 514

Comptes
de régularisation

Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)CWC

Primes de remboursement des obligations(V)CMMC

Écarts de conversion actif *(VI)CNCN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)CO2 517 8941A2 517 894

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :CP

(3) Part à plus d'un an :CR

Clause de réserve de propriété :*

Immobilisations :

DS Stocks :DS

DS

DS Créances :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DS

DS

DS

DS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		HOLDING FAMILIAL HU		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1 501 000...)			DA	1 501 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	26 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	489 699
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	470 369
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	2 487 068
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (III)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	290
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 332
	Dettes fiscales et sociales			DY	28 224
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	980
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	30 826	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 517 894	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	12 261
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DS DS DS DS
T DH EUG DS

SAS GROUPE FAMILIAL HU

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1 501 00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 42, Rue Beaujon

75008 PARIS

=====

RCS PARIS : B 888 843 885

=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil-vingt-trois,

Le 29 Juin,

À 11 heures,

Au siège social, 4, RUE BEAUJON – 75008 PARIS, l'actionnaire de la SAS GROUPE FAMILIAL HU société par actions simplifiée au capital de 1 501 000 €, divisé en 150 100 actions de dix euros chacune, entièrement libérées,

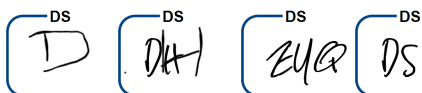
S'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Président suivant lettre simple remise à chacun d'eux le 12 Juin 2023.

I

L'assemblée est présidée par Mr Didier SOULIVANH, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate que les actionnaires présents possèdent 150 100 actions, soit la totalité des actions composant le capital.

Monsieur le Président déclare qu'aucun actionnaire n'a déposé de projet de résolution.

DS DS DS DS


II

Monsieur le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- 1° La copie de la convocation adressée à chacun des associés.
- 2° La feuille de présence revêtue de la signature des associés.
- 3° L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 Décembre 2022.
- 4° Les comptes annuels : bilan, compte de résultat, et annexe, arrêtés au 31 Décembre 2022.
- 5° Le rapport de gestion du président et le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
- 6° Les statuts à jour de la société.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée, et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a pu être saisie en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

III

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1° Lecture et approbation du rapport de la présidente sur sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.
- 2° Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2022.
- 3° Quitus à donner au président sur sa gestion jusqu'au 31 Décembre 2022.
- 4° Affectation des résultats.
- 5° Questions diverses.
- 6° Pouvoirs à donner.

Puis, le Président donne lecture du rapport de la présidente sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice ouvert le **1^{er} Janvier 2022** et clos le **31 Décembre 2022**.

DS DS DS DS


Ces lectures terminées, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes, non sans avoir fait vérifier par le bureau de l'assemblée le maintien du quorum constaté en début de séance.

IV

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du président, ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans leur ensemble et dans toutes leurs parties,

- Ledit rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont présentés,
- Les actes de gestion accomplis par la présidente au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du président, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 470 369 € :

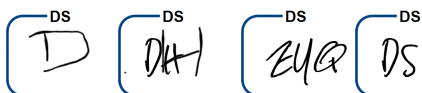
- au compte report à nouveau : 470 369 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente sur les conventions visées à l'article 227-10 du code de commerce, déclare approuver ces conventions, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS DS DS DS


QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associées confirme la déclaration de la gérance et déclare qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décharge purement et simplement le président de l'obligation de convocation de la présente assemblée sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un ou plusieurs originaux, copies ou extraits du présent procès-verbal, dûment certifiés par Mr le Président, pour accomplir toutes les formalités légales, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures et quinze minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés.

Le Président.

DocuSigned by:
DIDIER SOULIVANT
D4CFC446134E4D8...

DS DS DS DS
T DH EUG DS

SAS GROUPE FAMILIAL HU

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1 501 00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 42, Rue Beaujon

75008 PARIS

=====

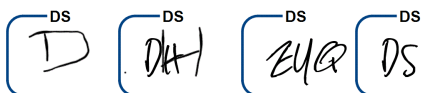
RCS PARIS : B 888 843 885

=====

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2023

DS DS DS DS


Messieurs

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, afin que conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice ouvert le **1er Janvier 2022** et clos le **31 Décembre 2022**. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Pour votre information, tous les documents prescrits par la loi, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition.

1. PRESENTATION DES COMPTES :

Les comptes annuels que nous vous soumettons, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que ceux de l'exercice précédent.

2. INFORMATIONS ECONOMIQUES ET COMPTABLES :

Le bilan arrêté au 31 Décembre 2022 fait apparaître une situation nette globale de la société de 2 487 068 €.

Le total des éléments d'actif et passif de notre société décrit au bilan fait apparaître les montants suivants :

<u>ACTIF</u>	<u>Exercice 2021</u>	<u>Exercice 2022</u>
ACTIF IMMOBILISE	1 781 600 €	2 280 380 €
ACTIF CIRCULANT	255 497 €	237 514 €
TOTAUX	2 037 097 €	2 517 894 €
<u>PASSIF</u>		
CAPITAUX PROPRES	2 016 699 €	2 487 068 €
PROVISIONS POUR RISQUES	-	-
DETTES	20 398 €	30 826 €
COMPTES DE REGULARISATION	-	-
TOTAUX	2 037 097 €	2 517 894 €

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges en faisant ressortir le résultat de l'exercice. Il fait apparaître, en particulier, le total des éléments suivants :

	<u>Exercice 2021</u>	<u>Exercice 2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION	36 000 €	-
CHARGES D'EXPLOITATION	11 191 €	12 320 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 809 €	12 320 €
PRODUITS FINANCIERS	500 000 €	500 000 €
CHARGES FINANCIERES	-	-
RESULTAT FINANCIER	500 000 €	500 000 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	524 809 €	487 680 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	3 713 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	3 713 €
IMPOT SUR LES BENEFICES	8 710 €	21 024 €
TOTAL DES PRODUITS	536 000 €	503 713 €
TOTAL DES CHARGES	9 901 €	33 344 €
RESULTAT NET COMPTABLE	516 099 €	470 369 €

3. INFORMATIONS JURIDIQUES :

NEANT

4. AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 d'un montant de 470 369 € de la façon suivante :

- au compte report à nouveau : 470 369 €

Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette affectation et, si vous avez été satisfaits de notre gestion au cours de l'exercice écoulé, de nous en donner quitus, ainsi qu'à votre commissaire aux comptes.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

DS DS DS DS


6. DEPENSES SOMPTUAIRES (ART 39-4 DU CGI)

NEANT

7. REINTEGRATION DE CERTAINS FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles au résultat fiscal.

8. PRISE DE CONTROLE OU PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

NEANT

9. EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

NEANT

10. EVOLUTION PREVISIBLE :

Nous espérons pouvoir maintenir notre niveau de chiffre d'affaires à celui réalisé lors de l'exercice précédent.

11. COMITE D'ENTREPRISE :

Nous vous signalons que notre société ne comporte pas de comité d'entreprise.

12. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :

NEANT

13. REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Mr Didier SOULIVANH n'a perçu au cours de l'année 2022, aucune rémunération pour ses fonctions de Président de la société.

14. CONCLUSION :

Votre président demeure à votre disposition pour répondre à vos questions.
Votre président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président.

DocuSigned by:
DIDIER SOULIVANH
D4CFC446134E4D8...

DS DS DS DS
D DH EUG DS